

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 12 décembre 2022 à 21h41 au Centre Intergénérationnel, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose et Luce Bouley et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Hélène St-Cyr.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 **Adoption de l'ordre du jour;**
- 2 **Dépôt et adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;**
- 3 **Période de questions;**
- 4 **Levée de la séance.**

22-12-435 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-12-436 DÉPÔT ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

ATTENDU qu'en vertu de l'article 953 du Code municipal du Québec, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années trois exercices financiers subséquents;

ATTENDU que d'autres discussions suivront au cours de la prochaine année pour finaliser la liste des travaux et que ce plan est sujet à des changements selon le contexte et d'autres facteurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2023-2024-2025, tel que préparé et présenté à cette séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

22-12-437 LEVÉE DE LA SÉANCE

Et résolu de lever la séance à 21h44.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin